



Garde d'enfant (garde exclusive de ma fille)

Par Visiteur

Bonjour,

j ai obtenu la garde exclusive de ma fille de 6ans debut janvier(la maman rmiste n avait pas fait les demarches pour avoir un avocat, boit et n a pas su se lever le jour de l audience),je n ai pas appliqué la decision avant de savoir ce qu il en serait de l appel.

j ai revu mon avocat qui m a annoncé que le jugement etait nul car la date de convocation à l audience était fausse(mercredi16 au lieu de lundi16).il m a dit de ne pas me presenter à l appel(frais inutile sachant que la decision sera annulée)

je voudrais savoir si il vaut mieux ne pas y aller ou me presenter qd même?

contre qui je peux me retourner pour cette erreur de date?

merci pour vos reponses

salutations

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

j aimerai savoir si il vaut mieux que j y aille quand mm faire acte de présence?

contre qui je peux me retourner sachant que la convocation était envoyée par le tribunal?

Qui a soulevé l'erreur de la date?

Est ce la mère de votre enfant qui a fait appel?

Est ce le tribunal?

Effectivement si la nullité a été soulevée la décision va être annulée. Mais je ne comprends pas pourquoi il y a une audience en appel puisque l'audience en première instance a été annulée?

Cordialement